

Bulletin n°38 – Novembre 2021

LE PENSEUR 21

La phrase du mois

« La seule limite à notre épanouissement de demain est nos doutes d'aujourd'hui »

Franklin ROOSEVELT

La reconnaissance de l'engagement des agents en octobre dernier : Une première avancée mais d'autres encore à venir

Au-delà de la résilience dont les agents ont fait montre pendant la crise sanitaire, la succession des efforts consentis depuis de nombreuses années, marquées par des réformes et des suppressions d'emplois subies sans discontinuer, ne pouvait qu'être reconnues.

En outre, toutes et tous, nous devons en permanence, avec une conscience professionnelle reconnue, nous adapter et nous former tout en faisant preuve d'un engagement sans faille. Engagement qui lui aussi ne peut être que reconnu. C'est pourquoi, en septembre dernier, la CGT, en intersyndicale, était conviée par le Directeur général à un exercice de négociation inédit depuis la création de la DGFIP.

Ces premières négociations, qui consistaient donc à trouver les moyens de reconnaître votre engagement professionnel, ont abouti à l'accord signé le 22 octobre 2021 et, trois mesures ont été retenues :

- 1) une mesure indemnitaire exceptionnelle et non reconductible, qui sera versée en décembre 2021
- 2) des mesures supplémentaires de promotion professionnelle, intra et inter catégorielles, pour 2022
- 3) la création d'un fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents, doté de 10 M€, dont les crédits sont déconcentrés au niveau de chaque direction. L'accord des élus du personnel siégeant dans les CTL sera requis pour que la mise en œuvre de ces améliorations soit une réalité ET, les directions locales auront la responsabilité de rechercher le consensus (faute de quoi les crédits pourraient être perdus).

Toutefois, le compte n'y est pas ! Notamment au regard des réformes en cours (NRP, réforme de la RPP, réforme des accueils physiques du territoire etc). Nos revendications restent donc toujours d'actualité et c'est pourquoi un nouveau cycle de discussions sur le volet indemnitaire est prévu au premier semestre 2022.

Ce nouveau cycle sera une opportunité de traduire de façon concrète, pour chacune et chacun d'entre nous, la reconnaissance exprimée par Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire.

En effet, ce dernier avait décrit, le 28 septembre 2021, la DGFIP comme étant une administration d'élite et de ce fait, il est important qu'il reconnaisse concrètement l'engagement professionnel de toutes et tous.

N'oublions pas que nous sommes là pour vous donner les moyens d'asseoir cette reconnaissance de manière significative aussi bien sur le plan indemnitaire qu'en perspectives de carrières.

Nous aurons à cœur de vous représenter et de défendre vos revendications lors de ces négociations 2022.

LES INFOS DU MOIS

La parole est à vous !

« En télétravail, je suis si souvent mal devant ma charge de travail que je ne peux assumer, je me sens seul; mes factures de gaz, d'électricité ont doublé, je suis mal installé, j'ai mal au dos. »

Rappel : le NRP21 au 1er janvier 2022 et suppressions

Au 1er janvier 2022, de nombreux sites de la DRFIP21 se verront fermés dans le cadre du NRP . Sont concernées Les trésoreries de Saulieu, Nolay, Beaune et Seurre.

Mais, en parallèle, seront actifs les SGC de Pouilly en Auxois et Nuits St Georges avec leurs CDL rattachés et, L'antenne hospitalière de Beaune relèvera du périmètre de la trésorerie hospitalière de Dijon.

Nous rappelons notre opposition à la fermeture de ces services dans ces villes !

Par ailleurs, au 1er janvier 2022, ce sera la fin du recouvrement fiscal dans certaines zones du territoire. En effet, le recouvrement fiscal encore effectué par 7 trésoreries de Côte d'Or sera transféré dans les SIP. Pour information :

- le SIP de Montbard récupérera les dossiers de la trésorerie de Saulieu
- le SIP de Beaune ceux de Nolay et Pouilly-en-Auxois
- le SIP de Dijon ceux d'Auxonne, Genlis, Is-sur-Tille et Pontailler.

Lors des dialogues avec la direction sur le point NRP, nous avons rappelé toutes vos inquiétudes ainsi que les problématiques transverses générées par cette restructuration du réseau.

Focus sur la participation de 15 € de notre administration

A compter du 1er janvier 2022, si vous êtes agent de la fonction publique d'Etat en activité, vous pourrez bénéficier du remboursement mensuel de 15 € par notre administration, destiné à couvrir une partie de vos frais de santé.

Les modalités pratiques sont pour l'instant en cours d'étude par la DGFIP, qui vous tiendra informé (e) de la marche à suivre pour bénéficier de cette participation.

Dans cette attente, la Mgefi à mis à votre disposition votre attestation justifiant de votre droit à prestation santé Mgefi sur votre espace adhérent (Rubrique « Mon dossier » / « Mes informations » / « Mon attestation de couverture »).

Attention, si vous n'avez pas encore créé votre espace adhérent, c'est une occasion supplémentaire de le faire !

Enfin, et pour information :

- seul le titulaire du contrat peut en bénéficier et, le versement est effectué Mensuellement et au titre de chaque mois civil au cours duquel les agents sont éligibles audit remboursement.
- ce montant de remboursement n'est pas proratisé selon la durée du contrat de travail, la quotité du temps de travail ou encore selon que l'agent occupe un emploi à temps incomplet.

Le 13 décembre 2021 se tiendra notre assemblée générale à laquelle toutes et tous les adhérents sont convié(e)s. Venez nombreux !!

LES P'TITES BLAGUES DE LA CEGETTE



LA P'TITE RECETTE DE LA CEGETTE: RILLETES DE SAUMON FUME

Ingrédients

4 tranches de saumon fumé ; 200 g de fromage frais nature ; 1 citron vert ; 1 petite botte de ciboulette ; un peu d'huile d'olive ; poivre du moulin

Préparation

- 1 - Coupez le saumon en petits dés
- 2 - Dans un saladier, disposez le fromage frais et ajoutez un ou deux tours de poivre du moulin à votre convenance
- 3 - Ajoutez les dés de saumon fumé, le jus de citron vert, l'huile d'olive, la ciboulette ciselée finement
- 4 - Mélangez le tout à l'aide d'une fourchette jusqu'à l'obtention d'un mélange bien homogène.

Idéal pour l'apéro, servez bien frais avec du pain frais ou toasté et bonne dégustation !



BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Tel : Adresse électronique :

Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site